

Règlement CE n°1907/2006



1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

a : Identification du produit

Marque commerciale : CROWN

Nom du Produit : Lubrifiant silicone (Spécial industries alimentaires)

Référence : 8036 Produit à usage industriel

b: Identification de la société

IMPORTATEUR : LLOYD INDUSTRIEL
30 rue de Piscop
ZAE Les Perruches
95350 ST Brice S/Forêt France

Tél : 01.34.04.12.24
FAX : 01.34.19.65.60
site : www.lloyd-industriel.fr

c : Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **+33 (0)1 45 42 59 59**
Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence :
Yellow Tox : <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en/index.html>

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

* Aérosol F+ Extrêmement inflammable.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

a. Composition et numéro CAS:

<i>b. Composants ou Impuretés contribuant au danger:</i>	<i>Numéro CAS</i>	<i>-</i>	<i>Pourcentage en volume</i>
Heptane	CAS 142 82 5		> 70%
Hydrocarbures (propulseur)	CAS 68476 86 8		20à 30%

4 PREMIERS SECOURS

Appeler un centre Anti Poison.

- * **En cas d'ingestion :** Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Maintenir le patient au repos et appeler un médecin.
- * **En cas d'inhalation:** Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée et faire respirer à l'air frais.
Si la respiration devient irrégulière, commencer la respiration artificielle et administrer l'oxygène.
- * **En cas de contact avec les yeux :** Laver immédiatement à grande eau pendant 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- * **En cas de contact avec la peau :** Retirer les vêtements souillés. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- a. Moyens d'extinction recommandés :** Dioxyde de carbone, mousses, poudres.
- b. Moyens d'extinction contre- indiqués :** Jet d'eau.
- c. Produits de décomposition ou gaz résultant de la combustion :**
La décomposition thermique peut dégager du monoxyde et du dioxyde de carbone.
- d. Equipement spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :** Appareil respiratoire autonome.
- e. Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :** Traiter comme une charge de gaz comprimé.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- * Eliminer les causes possibles d'inflammation.
- * Aérer.
- * Nettoyer avec un produit neutre.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

a. Manipulation

- * Aérosol sous pression, à protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- * S 16 : Conserver et travailler à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant la vaporisation.
- * S 23 : Ne pas respirer les vapeurs d'aérosol.
- * S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- * S 33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- * Bonne aération des locaux. Utiliser pour cela une ventilation naturelle ou mécanique appropriée.
La ventilation des locaux devra assurer une concentration en vapeur acceptable.
- * Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- * L'inhalation de vapeurs concentrées dues à une mauvaise utilisation intentionnelle peut être nocif.

b Stockage

- * Stocker à l'écart de la chaleur et des rayons solaires afin d'éviter les surpressions. Maintenir à l'abri du gel.
- * Conserver à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer.
- * Conserver hors de la portée des enfants.
- * Température limite : 50°C
- * Matériaux d'emballage recommandés : Fer blanc.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

- * **Ne pas exposer à une température excédant 50°C**
- * **Protection des mains** : Gants (polyéthylène ou néoprène).
- * **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.
- * **Autres protections du corps** : Vêtements de protection (CFR 1910.133 et 132).

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- * **Etat physique = Couleur** : Incolore **Odeur** : Hydrocarbure
 - * **Point d'ébullition** :
 - * **Pression de vapeur** :
 - * **Taux d'évaporation** : < 1 (Ether = 1)
 - * **Poids spécifique** : 0,64
 - * **Densité de vapeur** : Plus lourd que l'air
 - * **Pourcentage de volatilité par volume** :
 - * **Solubilité dans l'eau** : Négligeable.
 - * **Point éclair** : - 18°C
-

10 STABILITE ET REACTIVITE

- * **Conditions à éviter** : Flammes, étincelles, arcs électriques.
- * **Stabilité** : Stable.
- * **Incompatibilité** : Agents oxydants forts, acides et bases fortes.
- * **Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique peut dégager du monoxyde et du dioxyde de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- * **Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Non établies.
- * **Inhalation** : Peut causer une irritation du système respiratoire, vertiges, nausées, légère inconscience et maux de têtes.
- * **Ingestion** : Toxicité faible.
- * **Contact avec les yeux** : Le liquide projeté dans les yeux peut provoquer gêne, douleur et irritation.
- * **Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut causer dessèchements et dermatose.
- * **Absorption par la peau** : Toxicité faible.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- * **Propulseur** : Hydrocarbones (CAS 68476 86 8)
- * **Ne contient pas de CFC** * **Préserve la couche d'Ozone**

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- * Ne pas brûler les aérosols, même percés ou vides.
- * Remettre les emballages à un récupérateur agréé qui décidera des méthodes appropriées d'élimination.
- * Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.
- * Ne pas jeter les résidus à l'égout.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- * **Numéro identification ONU** : 1950
- * **Classement IATA** : Classe 2 * **Classification DOT**: ORM - D
- * **Etiquette** : "Aérosol F+ Extrêmement inflammable"

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- * **Avertissements relatifs aux dangers et à la sécurité (cf étiquettes)** :
- * Aérosol F+ Extrêmement inflammable.
- * **Veiller à respecter les dispositions locales complémentaires pouvant s'appliquer.**

16 AUTRES INFORMATIONS

Ce produit industriel ne doit pas être employé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Date d'émission : 9 Août 2002.
